

# L'arbre et l'aménagement

## Synthèse des guides 1.1 à 1.6

Les guides pratiques de la charte des arbres

# L'arbre et l'aménagement

## 1/ Introduction

Pour éviter que les arbres subissent les effets délétères des travaux, une seule solution : les prendre en considération en amont, lors de l'élaboration du programme (prérogative du maître d'ouvrage), puis au cours de la conception du projet (par le maître d'œuvre).

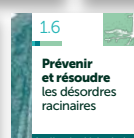
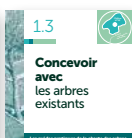
Cela concerne tout autant les projets d'aménagement ou de construction que les interventions de maintenance ou de rénovation des sites ou des équipements.

La prise en compte des arbres doit être intégrée dans tout le processus d'aménagement par l'ensemble des acteurs successifs : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, bureau d'études techniques, entreprises de travaux... avec, à chaque étape, consultation des arboristes technicien, gestionnaire ou expert.

**Cette synthèse présente de façon succincte le contenu des six premiers guides pratiques de la charte des arbres.**



**Voici les 6 guides pratiques relatifs à l'arbre et l'aménagement**



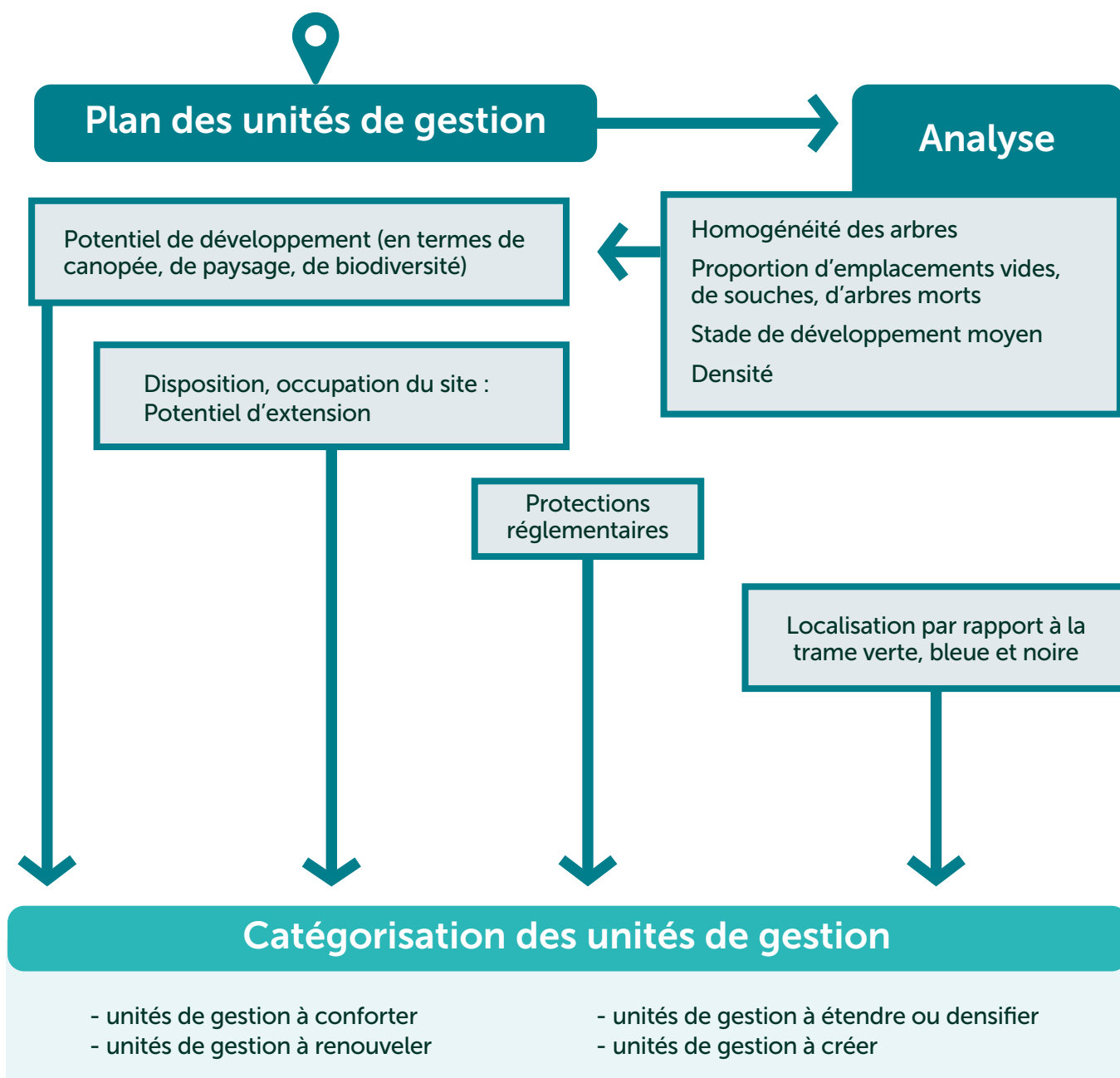
## 2/ Les arbres et les études urbaines

Il est courant de recourir à des études phytosanitaires des arbres pour alimenter les études d'urbanisme menées à l'échelle d'un quartier ou d'une ZAC par exemple.

Mais cette méthode n'est pas pleinement satisfaisante car elle n'est pas réalisée à la bonne échelle. Il faut considérer les arbres non pas individuellement mais au niveau du groupe qu'ils composent : l'unité de gestion.

L'unité de gestion est un ensemble d'arbres appartenant à la même structure végétale (et donc participant à la même composition paysagère) ou à un même site. Par exemple les arbres d'un parc, d'une cour d'école, ou un alignement, un bosquet, une haie...

C'est à l'échelle de l'unité de gestion que l'on doit raisonner la place, le devenir et le potentiel de développement du patrimoine arboré.



### 3/ Les arbres et le programme

Le propriétaire, ou maître d'ouvrage, doit pouvoir se prononcer sur le devenir des arbres en toute connaissance de cause. Il s'appuie pour cela sur des plans et des données précises. La méthode retenue permet de caractériser les arbres selon leurs intérêts, leur potentiel, leur capacité à tolérer les modifications de leurs conditions de vie, leurs défauts ou leur état.

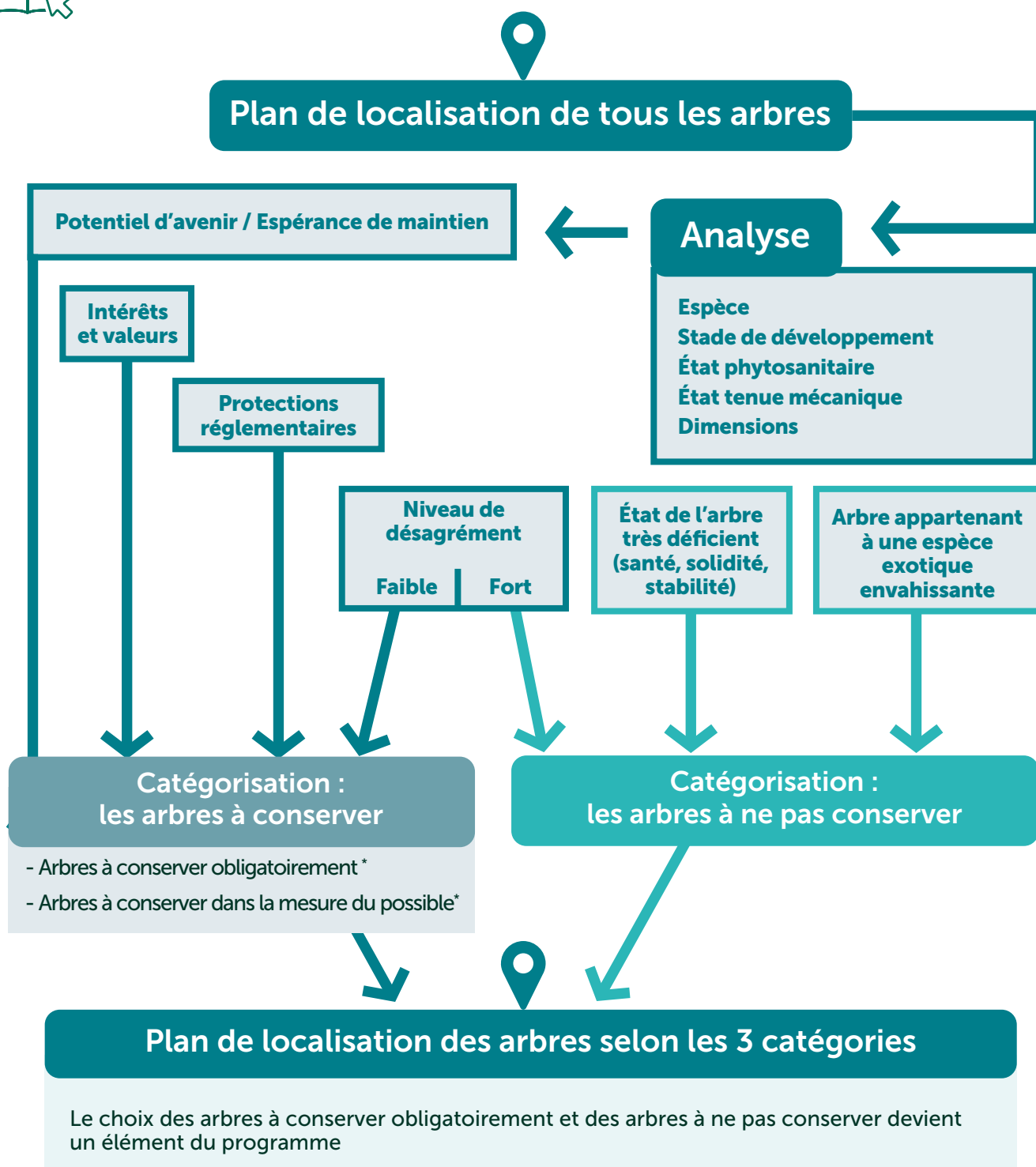
Elément essentiel, le plan de localisation des arbres, établi par un géomètre, comporte les informations nécessaires : positionnement des arbres (dont le diamètre du tronc est supérieur à une valeur prédéfinie (en général 10cm), distinction feuillu / conifère, arbre avec tronc unique / cépée, et surtout une numérotation éventuellement reprise sur le terrain (avec des étiquettes par exemple).

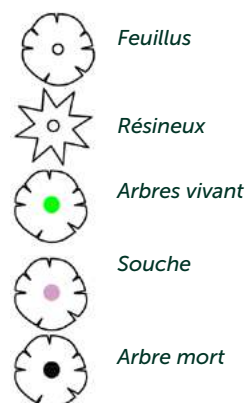
La catégorisation des arbres résulte de la combinaison de plusieurs critères.

La détermination des abords des arbres (rayon de protection autour du tronc) permet de rendre palpable et concret ce que signifie la conservation de tel ou tel arbre et donc de confirmer les choix.

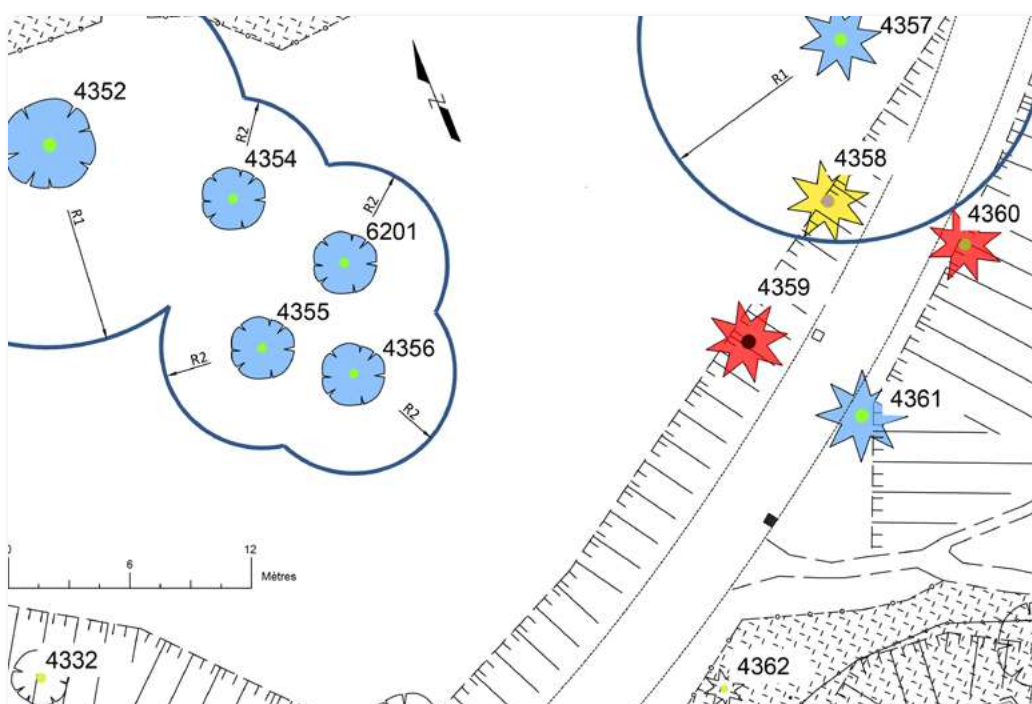


Se référer aux guides pratiques 1.1 et 1.2



**Plan de localisation (exemple fictif)****Légende**

Sur le plan les arbres sont localisés précisément, sur la base d'un plan topographique. Les figurés et les couleurs permettent de distinguer les arbres feuillus et les conifères, ainsi que le « statut » des arbres. Les symboles ne sont pas représentatifs de la dimension réelle des couronnes.

**Plan des arbres à conserver****Légende**

Les travaux de repérage et de caractérisation des arbres ont abouti à leur catégorisation. Les arbres à conserver sont figurés avec leurs abords (et indication du rayon en mètres). La décision de ne pas conserver certains arbres est motivée par leur mauvais état (arbres moribonds ou dangereux), ou provoquant des désordres, des désagréments ou une gêne non acceptable pour les usagers. Il ne s'agit pas ici de choix lié au projet.

**Conclusion**

Lors de l'élaboration du programme, les arbres doivent être étudiés afin de définir ceux à conserver obligatoirement, ceux qu'il est souhaitable de conserver et les arbres à ne pas conserver. Ainsi le maître d'ouvrage peut enrichir le programme en y intégrant les arbres dès le départ.

# 4/ Faire un projet avec les arbres

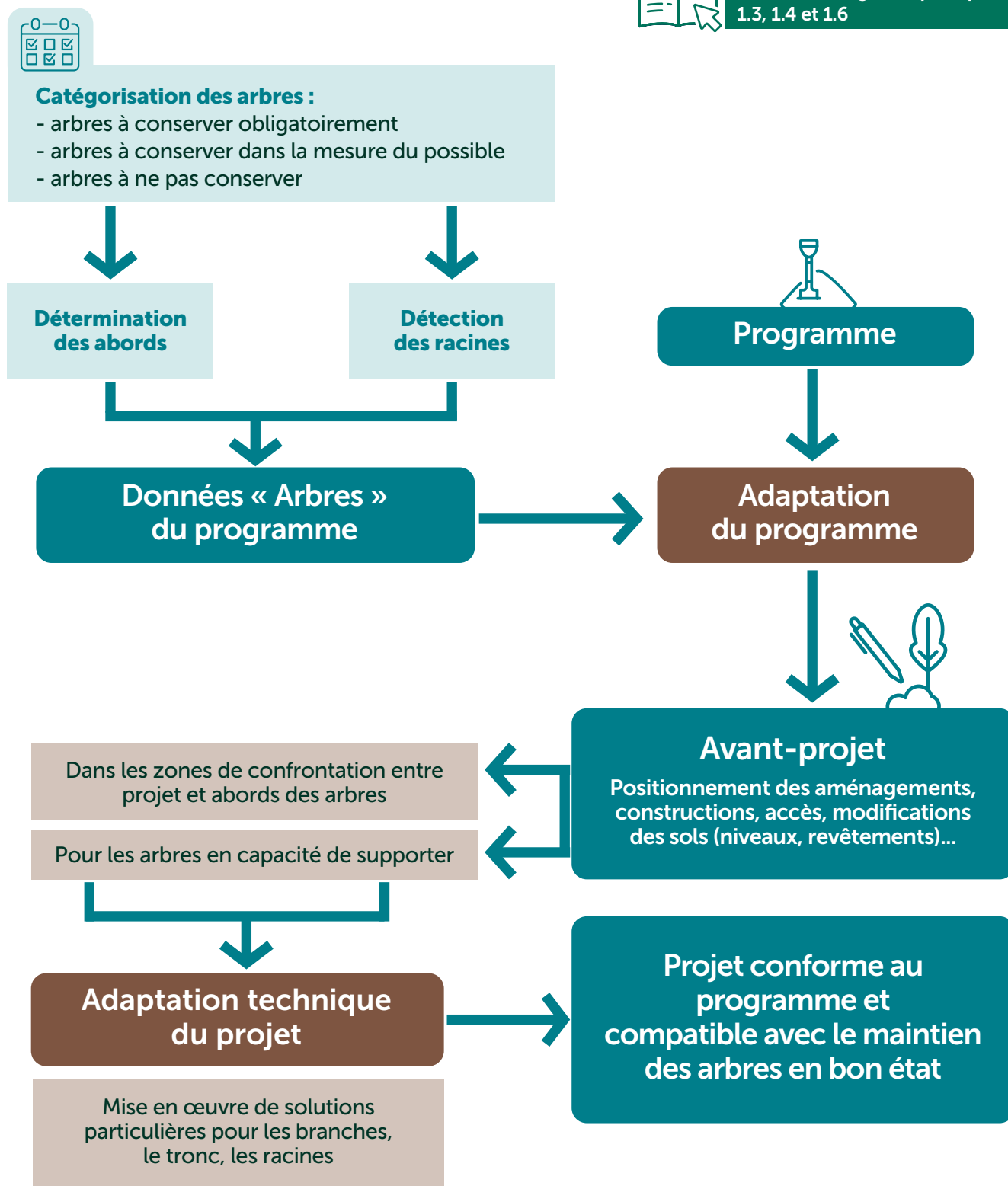
La charte des arbres invite à un changement de doctrine : projeter non pas sans les arbres, voire contre les arbres, mais avec les arbres. Il s'agit de rechercher le bon compromis, c'est-à-dire prendre acte de la présence des arbres et déterminer ceux qui présentent un intérêt et un potentiel (voir pages précédentes). Le maître d'œuvre doit être informé de ce qu'implique la préservation des arbres en termes de superficie de terrain (leurs abords), et connaître les solutions permettant de construire ou d'aménager à proximité des arbres.

**Il est toujours préférable de préserver des ensembles d'arbres plutôt que des arbres isolés.**

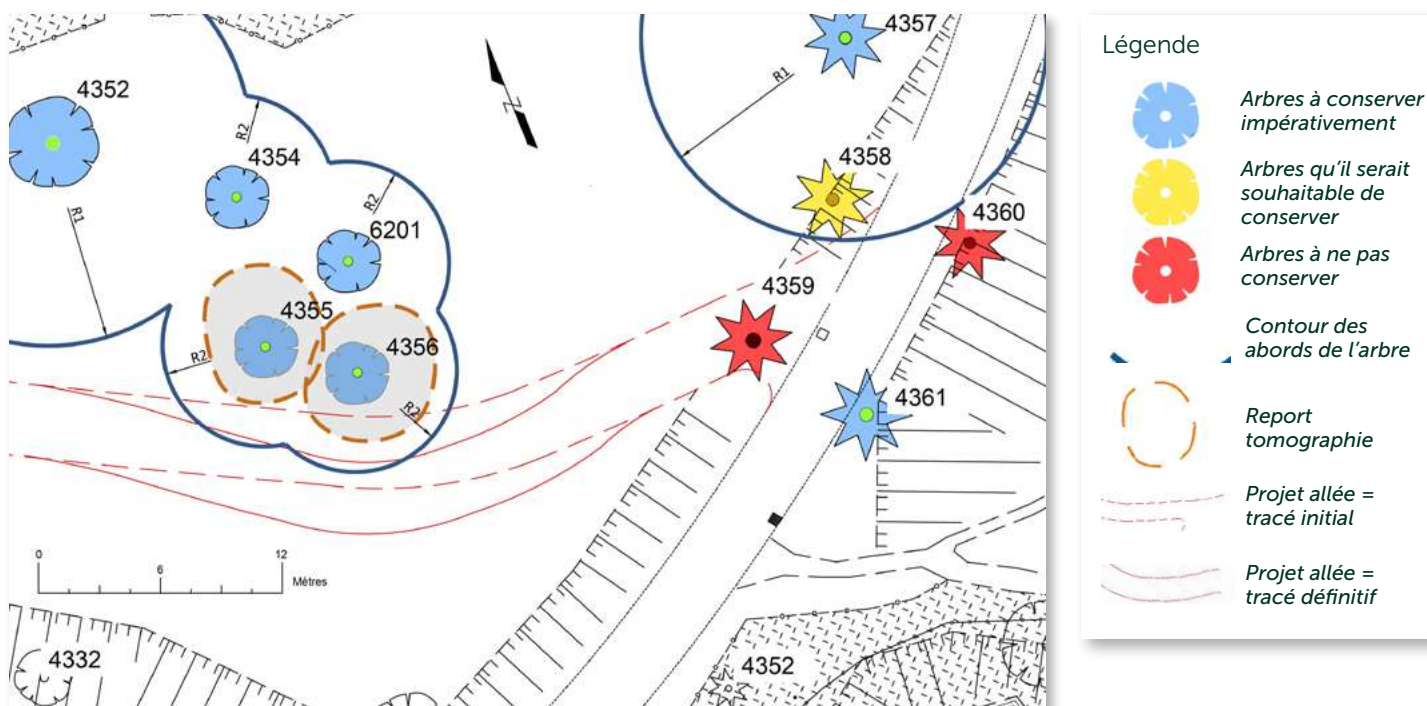
Le maître d'œuvre doit anticiper ce qu'implique la réalisation des travaux en termes d'installation et d'organisation de chantier, stipuler les mesures de protection des arbres puis énoncer les prescriptions techniques de manière à ce que les entreprises préparent le chantier (choix des outils, des engins et définition des modes opératoires...) et chiffrer les coûts correspondants.



Se référer aux guides pratiques 1.3, 1.4 et 1.6



## Plan du projet



Le projet consiste à créer une nouvelle allée dans le parc. Le tracé initial, dessiné sans tenir compte des arbres, empiétait sur le périmètre des abords (figuré en bleu). Et pour convaincre de la nécessité de décaler l'allée, une étude approfondie (tomographie racinaire) des arbres 4355 et 4356 a permis de préciser l'étendue des racines les plus importantes (en quantité et en dimensions) : les zones en gris. Le tracé est modifié en conséquence et évite la zone de sensibilité racinaire. Ce type d'étude approfondie doit rester exceptionnel (pour des raisons de coût et de délai) ; il vaut mieux respecter la délimitation des abords dès le départ.

## Conclusion

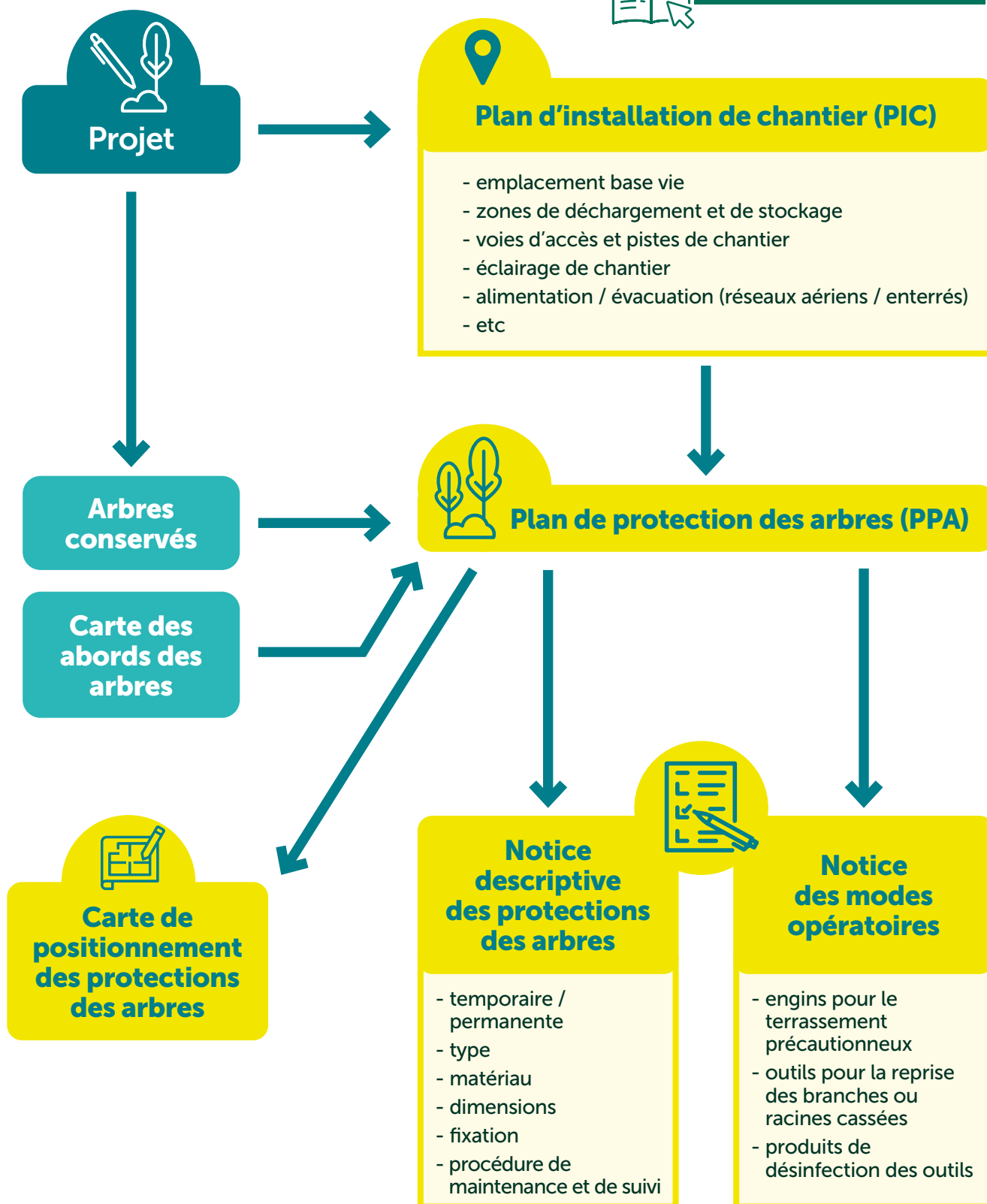
Le concepteur doit composer avec les arbres pour respecter les intentions du propriétaire, ou maître d'ouvrage, en matière de préservation et de protection des arbres. Il dispose d'outils permettant de préciser la répartition des racines dans le sol qui est une question autant cruciale que complexe. Grâce au dialogue avec experts et techniciens arboristes, le concepteur intègre les arbres dans le projet de façon intelligente et durable.

# 5/ Réaliser les travaux en préservant les arbres

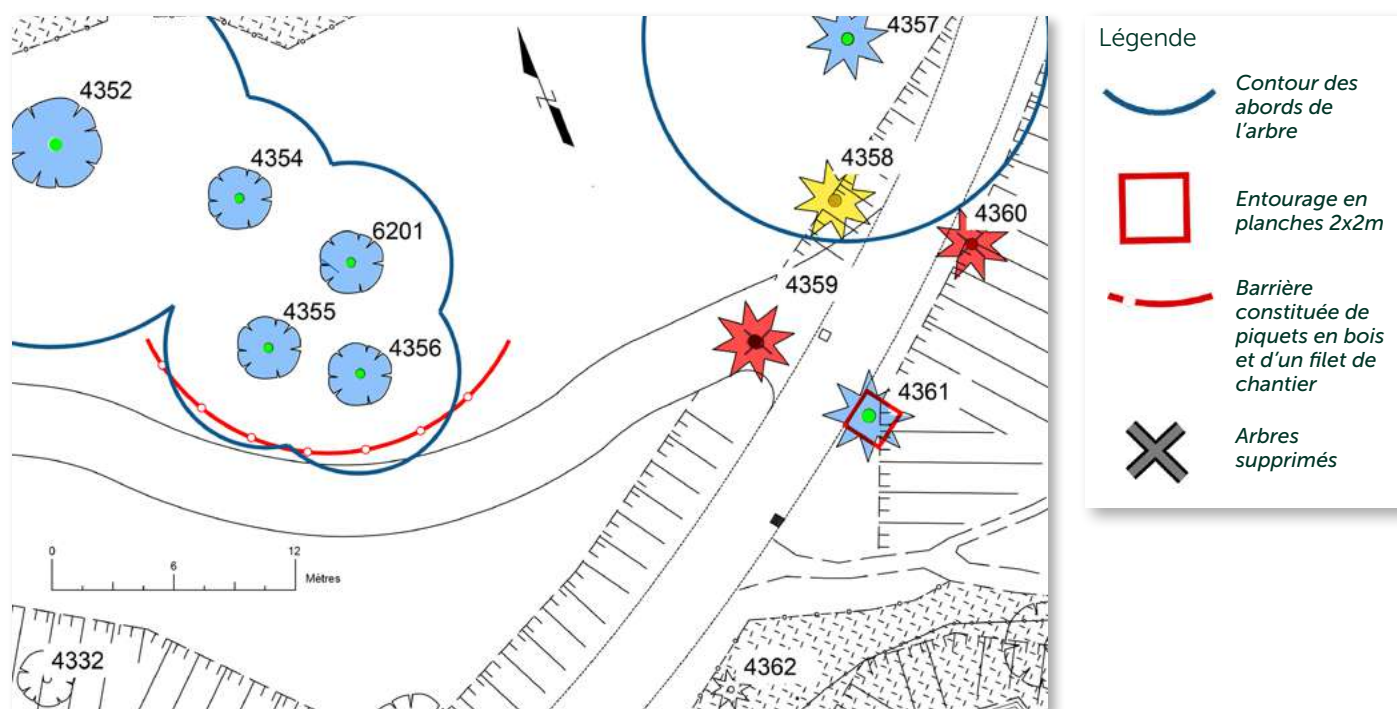
Les chantiers ne doivent plus être synonymes de dégradation des arbres. Il est tout à fait possible de conduire des travaux à proximité des arbres tout en les respectant et en prenant soin de leur intégrité physique et physiologique. Il faut pour cela adapter les outils, le matériel et les manières de procéder. L'intervention d'un expert (prestataire extérieur) ou d'un technicien arboriste (de la collectivité) aux côtés du maître d'œuvre peut faciliter la recherche de solutions efficaces pour préserver et pour protéger. Le plan de protection des arbres (PPA) est un outil rassemblant toutes les informations : plan, cartes et notices.



Se référer au guide pratique 1.5



## Plan des protections



Les protections ne concernent que les arbres situés à proximité immédiate des travaux : les arbres 4355 et 4356 sont protégés au moyen d'une barrière de type palissade ou filet de chantier (trait rouge) disposée en limite du périmètre de sensibilité racinaire (trait bleu). L'arbre 4361 est ici entouré d'une protection de 2x2m (dimension minimale pouvant être augmentée autant que nécessaire dans d'autres contextes) pour éviter tout choc par les engins de chantier roulant sur l'allée. À chaque arbre sa protection en fonction des risques encourus. Ce plan fait partie du PPA.

## Conclusion

La prise en compte des arbres pendant les travaux n'est pas une surprise car elle est une volonté du maître d'ouvrage et une composante du projet. L'opérateur des travaux a eu la possibilité de préparer son intervention, de la faire valider et de la chiffrer. **Grâce au Plan de protection des arbres**, qui intègre tous les aspects du chantier, les règles du jeu sont explicitées et partagées, vérifiables et adaptables.

## LES GUIDES PRATIQUES DE LA CHARTE DES ARBRES

- 1.1 Les abords des arbres : comment les définir
- 1.2 Prendre en compte les arbres lors de l'élaboration du programme
- 1.3 Concevoir avec les arbres existants
- 1.4 Déterminer l'emplacement des racines
- 1.5 Protéger les arbres pendant les travaux
- 1.6 Prévenir et résoudre les désordres racinaires
- L'arbre et l'aménagement - Synthèse des guides 1.1 à 1.6
- 1.7 Recenser les arbres / les patrimoines arborés
- 1.8 Évaluer la valeur des arbres
- 1.9 Évaluer l'indice canopée
- 1.10 Évaluer les dégâts causés aux arbres et demander réparation
- 1.11 Le lierre et la gestion des arbres
- 1.12 Lutter contre le chancre coloré du platane
- 1.13 Guide pratique des arbres à l'attention des propriétaires et copropriétaires
- 1.14 Bien entretenir la végétation des bords de route

### ACCROÎTRE et RÉGÉNÉRER

- 2.1 Les arbres et les réseaux enterrés
- 2.2 Concevoir un projet avec de nouveaux arbres
- 2.3 Préparer le sol pour de nouveaux arbres
- 2.4 Pieds d'arbres : platelages et cie
- 2.5 Quelles espèces choisir
- 2.6 Les mélanges terre-pierres
- 2.7 Les dalles de répartition
- 2.8 Les caissons enterrés

### VALORISER et MOBILISER

- 3.1 Recenser et valoriser les arbres remarquables
- 3.2 Les filières bois

les guides déjà parus     les guides à paraître



Tous les guides sont disponibles en téléchargement, scannez le QR Code pour y accéder.

<https://entreprises.nantesmetropole.fr/services-solutions/agir-avec-les-arbres/>

Tous les guides sont disponibles à l'adresse internet : metropole.nantes.fr et entreprises.nantesmetropole.fr ou sur demande par mail à jardins@mairie-nantes.fr.